

## APPEL A PROJETS 2022

Le Comité Régional Handisport Bourgogne-Franche-Comté et Société Générale s'associent pour accompagner les clubs, sections, centres et comités départementaux Handisport, dans une de leurs actions.

Cet appel à projets s'inscrit dans la volonté de Société Générale de soutenir des initiatives d'animation territoriale en récompensant des projets à différents niveaux de la Fédération Française Handisport.

### POUR QUOI ?

Une enveloppe de **2000 euros** est allouée pour des projets portés par les Comités Départementaux et clubs, sections, centres handisport affiliés (à jour de leurs cotisations) répartie en 3 catégories de projets :

**Type 1 :** Une enveloppe de **1000 euros** pour **2** projets sur le thème de la « reprise, développement d'activités sportives, d'événements en réel ou d'initiatives organisées à distance - digital »

**Type 2 :** Une enveloppe de **500 euros** pour **1** projet « d'achat de matériels et d'équipements mutualisables pour la pratique Handisport, notamment dans le cadre d'un projet de développement »

**Type 3 :** Une enveloppe de **500 euros** pour **1** projet lié à des « formations spécifiques handisport ou d'ordre général (administratif, gestion, par exemple...) au bénéfice des cadres, techniciens, agents et bénévoles pour répondre à des besoins de développement ou d'encadrement »

N.B. : les projets de soutien individuel d'athlètes handisport ne seront pas étudiés.

Les projets pouvant être présentés doivent être réalisés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 16 octobre 2022.

### AVANTAGES :

Un soutien financier de la part de Société Générale Délégation Régionale Grand Est & Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 500 euros maximum pour un projet de type 1 ou 2 ou 3 (4 récompenses au total). Les enveloppes sont réparties sur les autres récompenses si le nombre de projet présenté est inférieur au nombre de récompenses.

### DEROULÉ :



## 1. Phase de recueil des dossiers jusqu'au 12 juin 2022

Chaque projet devra être envoyé par mail à :

- Société Générale : [marion.pigoury@socgen.com](mailto:marion.pigoury@socgen.com)
- Comité Régional Handisport Bourgogne-Franche-Comté : [bfc@handisport.org](mailto:bfc@handisport.org)

Les dossiers doivent comporter :

- Le formulaire, les documents et le budget prévisionnel complétés – cf. pages 4 à 6
- Comporter les documents ci-dessous (obligatoire dans le cadre de la conformité Société Générale) :
  - Statuts ou règlement intérieur
  - Extrait de la déclaration au Journal Officiel faisant état de la création, de la dénomination et de l'adresse de la structure ou l'extrait Kbis
  - Copie du dernier PV désignant les membres du Bureau ou PV de nomination des dirigeants
  - CNI des Bénéficiaires Effectifs

Un seul projet est autorisé par structure dans la limite des délais et éléments indiqués ci-dessus.  
Si le projet est retenu, le candidat s'engage à faire parvenir au Comité Régional et à Société Générale les éléments du point 4 avant le 12 novembre 2022.

## 2. Phase de sélection et jury : du 13 juin au 2 septembre 2022

Les projets seront étudiés :

- Par un jury mixte composé de membres Société Générale et Comité Régional Handisport Bourgogne-Franche-Comté.
- Sur les critères suivants : qualité de la présentation, pertinence et originalité du projet, cohérence du budget par rapport aux activités prévues, adéquation de l'objectif avec la stratégie, force de déploiement...

Le jury prendra soin d'étudier les projets en tenant compte de la taille de la structure porteuse du projet : club, section, centre ou Comité Départemental.

## 3. Phase de récompense

L'annonce des résultats aura lieu du 3 septembre au 30 septembre 2022.

## 4. Versement de la subvention

Le versement sera ensuite conditionné à :

- La réalisation effective du projet
- L'envoi d'un bilan qualitatif et financier dont au moins une facture supérieure au montant de la récompense
- L'envoi des documents liés à la conformité Société Générale
- CERFA N°1 Date 1580 (téléchargeable [ici](#))

Si le porteur du projet récompensé ne fait pas parvenir ses justificatifs avant le 30 octobre et/ou si la réalisation du projet est reportée après le 16 octobre 2022, celui-ci ne pourra plus prétendre à la subvention remportée.

Pour toute question concernant cet appel à projets 2022, vous pouvez écrire, selon la nature de votre interrogation, à Société Générale : [marion.pigoury@socgen.com](mailto:marion.pigoury@socgen.com) ou au Comité Handisport Bourgogne-Franche-Comté : [bfc@handisport.org](mailto:bfc@handisport.org)

## **APPEL A PROJETS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 2022**

### **FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

**NOM DU PROJET :** \_\_\_\_\_

Thème du projet :

Nom de la structure :

Numéro d'affiliation Handisport :

### **COORDONNEES**

Adresse du siège social :

Mail :

Président de la structure (Nom, Prénom) :

Tel :

Mail :

Responsable du dossier (si différent) Nom, Prénom :

Tel :

Mail :

### **DESCRIPTIF DU PROJET**

#### **1. Présentation générale du projet**

*Si besoin joindre en annexe un document explicatif et descriptif du projet*

**Date ou période de mise en œuvre :**

**Lieu de réalisation :**

**Nombre de sportifs concernés par le projet :**

**(ou de personnes dans le cadre d'une formation)**

- 2. Objectifs du projet ou de la formation :**
  
- 3. A quels besoins répond le projet / la formation :**
  
  
- 4. Indicateurs et méthodes d'évaluation prévus pour l'action :  
(facultatif pour un projet de type 3)**
  
  
- 5. Moyens mis en œuvre pour le projet (humain/ matériel)**
  
  
- 6. Equipe en charge de l'encadrement (nombre/diplômes/formation)  
(Facultatif pour un projet de type 3)**
  
  
- 7. Perspectives et évolutions du projet ? ou bénéfice de la formation ?**
  
  
  
- 8. Partenaires déjà engagés dans le projet ou dans le financement de la formation ?**
  
  
  
- 9. Autres informations complémentaires importantes :**

## APPEL A PROJETS SOCIETE GENERALE 2022

### BUDGET PREVISIONNEL

NOM DU PROJET : \_\_\_\_\_

DEPENSES	MONTANT €	RECETTES	MONTANT €
Transport	0	Conseil Général de...	0
Restauration		Ville de...	0
Hébergement	0	Conseil Régional	0
Prestations extérieures		Etat	0
Communication		Participation sportifs	
Frais techniques		Partenaires privés	0
Frais administratifs		Vente boutique/Buvette	0
Réception		Bénévolat	
Animation		Fonds propres	
Bénévolat			
Charges exceptionnelles			
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	